

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 216-6 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SASS0930627K

Sont agréés ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

AUTORISATIONS PROVISOIRES		AGRÉMENTS	
BARAZZOLI (Elisabeth)	CPAM Bobigny	BERENGER (Christine)	CPAM Auch
MONDOLINI (Toussaint)	CPAM Versailles	COUDERT (Bernadette)	CRAM Clermont-Ferrand
TRIBONDEAU (Patrick)	CPAM Versailles	DUDOUIT (Denise)	CPAM Saint-Lô
		OTTO (Bernard)	CPAM Nice
		RAMOS (Catherine)	CPAM Valence